

Consultation

Agrilocal86 – Lancement de la consultation n°261297 par l'acheteur CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MIGNE AUXANCES

Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Modalité de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Je souhaite être livrée à l'adresse suivante : 12 rue du 8 mai 1945 A côté des toilettes publiques 86440 Migné-Auxances

Forme du Marché :

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Nectarine 10Kg (réponse le 30/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 06/10/2022 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Pêche 10Kg (réponse le 30/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 06/10/2022 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Poire 20Kg (réponse le 30/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 06/10/2022 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Pomme 30Kg (réponse le 30/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 06/10/2022 - 6 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Raisin 15Kg (réponse le 30/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 06/10/2022 - 6 jours de délai de livraison

Pour répondre à cette consultation, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Je souhaite être livrée à l'adresse suivante : 12 rue du 8 mai 1945 A côté des toilettes publiques 86440 Migné-Auxances

Coordonnées de l'acheteur :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MIGNE AUXANCES
- Bérénice PAIN
- 1945 RUE DU 8 MAI
- 86440 MIGNE AUXANCES
- Responsable des achats : Bérénice PAIN
- Téléphone :
- Courriel : epiceriesolidaire@migne-auxances.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de

régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Poitiers